



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 9 juin 2022**

COMPTE RENDU

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le 9 juin à 18h30, le Conseil Municipal de POUZOLLES, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Guy ROUCAYROL, Maire de POUZOLLES.

Présents : MM. ROUCAYROL Guy, ALMES Bernard, BONAVIDA Claude, CALON Mauricette, CAZALS Christophe, CROS Monique, LUCAS André, MARCO Claude, MARQUET Nathalie, MAS Bernard, MIRABILE Noëlle, SIMON Jennifer, SURRE Line.

Absent excusé : IZARD Julien.

Secrétaire de séance : MME CALON Mauricette

Convocation en date du 2 juin 2022.

Présents 13, absent excusé 1.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Madame CALON Mauricette est désignée secrétaire de séance.

Le PV de séance du 14 avril 2022 est approuvé à l'unanimité.

014/2022 AIRE DE LAVAGE DES MACHINES A VENDANGER : TARIF

Le Maire expose au conseil que le tarif de l'aire de lavage des machines à vendanger doit être revu pour plus de cohérence.

Les frais sont environ de 3 000 euros par an. En 2021, on a dénombré 155 passages.

Il propose un forfait annuel par machine de 100 euros et un tarif de 5 euros par lavage.

Le tarif forfaitaire de 500 euros à la commune de Margon reste inchangé.

Le Conseil adopte à l'unanimité et dit qu'un courrier sera envoyé aux propriétaires de machines.

015/2022 HERAULT ENERGIES : AVENANT CONVENTION DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DES CERTIFICATS

Monsieur le Maire rappelle que la commune a transféré le 15/05/2018 la gestion des certificats d'économie d'énergie à Hérault Energies.

Hérault Energies a délibéré le 25 mars 2022 pour approuver un avenant qui consiste à contractualiser avec la société GREENPRIME pour l'instruction et la vérification des dossiers de demande.

Il propose donc un avenant à la convention du 15/05/2018.

Le conseil approuve à l'unanimité.

016/2022 COUR DE L'ECOLE : CHOIX ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres par le cabinet ROQUE

5 offres ont été reçues ;

BRAULT TP	98 750.00
-----------	-----------

EIROVIA	93 150.00
---------	-----------

COLAS FRANCE	85 025.00
--------------	-----------

SA TP SUD OUEST	124 259.20
-----------------	------------

SAS AM SUD TRAVAUX PUBLICS	116 806.00
----------------------------	------------

Compte tenu des critères de classements, la société COLAS France est classée première.

Le conseil choisit à l'unanimité la société COLAS FRANCE

017/2022 REFECTION CENTRE ANCIEN – PLACE JEAN JAURES : APPROBATION DU PROJET

Le Maire présente le projet de réaménagement de la place Jean Jaurès, qui représente la phase 3 de réaménagement du centre ancien.

Le conseil approuve à l'unanimité et demande une subvention la plus élevée possible au Conseil Départemental et au Conseil Général.

QUESTIONS DIVERSES

HERAULT ENERGIES : COMPETENCE INVESTISSEMENT

Hérault Energies propose d'accompagner toutes les communes, notamment concernant la compétence « travaux en maîtrise d'ouvrage pour l'éclairage public »

Le syndicat propose de lui transférer la compétence sur la base d'une cotisation de 25% du produit de la TCFE, soit environ 5000 € par an. Le transfert est valable pour une période de 5 ans. Si le montant des

travaux est supérieur au cumul de la cotisation, la commune doit apporter un fonds de concours permettant d'en équilibrer le financement, subventions déduites.

Le conseil demande des informations supplémentaires pour pouvoir délibérer

SUBVENTION COMITE DES FETES

Il est décidé d'allouer pour 2022 la subvention prévue ainsi que la moitié de la pénalité 2021 due à l'orchestre Gardet, déduite de la moitié du coût de remplacement du lampadaire endommagé par le comité des fêtes, soit 3000 € + 2250€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h00

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.